

**SEANCE DU 11/12/2023**

**DATE DE CONVOCATION : 05/12/2023**

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 27**

**PRESENT(S)** : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Patricia PERSAIS, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Nathalie DREAN, Mickaël TANGUY, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Martine BOUGAULT, Fabrice GAUBERT, Magali POISSON-VANNIER, Nicolas ELLEOUE

**PROCURATION(S)** : Loïc HERVOIR donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Gwenaëlle FAURE à Karine CHEVALIER, Géraldine TRONCA à Marie-Hélène AUBREE, Jean François PLAIN donne pouvoir à Martine BOUGAULT

**ABSENT(S)** : Ronan GUIBERT (excusé), Florence GOURMELEN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Bruno LEROY

**Finances**

**2023.12.013 DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU FESTIVAL BD**

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre du Festival BD « Bulles d'hiver », la commune peut prétendre à une subvention de fonctionnement « Tiers publics ». Pour rappel, l'organisation de cette manifestation se déroule en présence d'auteurs de bandes dessinées, et comporte également des rendez-vous littéraires, des ateliers artistiques, avec différents publics, sur une durée d'une journée. Le festival est organisé en partenariat avec de nombreux acteurs locaux (réseau des médiathèques, communauté de communes Vallons de Haute Bretagne Communauté, commerces, associations, écoles, radio,...) et avec l'aide de bénévoles qui créent une dynamique locale autour du projet. L'une des 2 expositions présentées au public est prêtée par le Département.

L'objectif de cette manifestation est de mieux faire connaître au public le métier d'auteur de bande dessinée, d'encourager la pratique de l'écriture et du dessin, et de créer un lieu d'échanges ouvert à tous. Il permet également de diffuser auprès de la population locale le goût et l'intérêt pour la bande dessinée d'auteur.

Le coût de cette action représente 8 000 € pour la collectivité, ce qui comprend le défraiement des auteurs, le coût d'organisation des animations pour les scolaires, les frais de communication, l'organisation d'un concours,...etc.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Département, au titre du CDST (Contrat Départemental de Solidarité Territoriale) 2024 -volet fonctionnement-tiers public, à hauteur de 50 % des dépenses engagées, soit 4 000 €.

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de solliciter auprès du Département une subvention d'un montant de 4 000 €, au titre du CDST 2024 -volet fonctionnement-tiers public,
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Le Maire, Norbert SAULNIER

  


Le/La secrétaire de séance,

Certifié exécutoire  
Mis en ligne le 19/12/2023  
Le Maire Norbert Saulnier

